

Au nom du collectif des signataires de la tribune du 31 Juillet 2026
Bordeaux, le 10 août 2026

Monsieur Sébastien LECORNU
Premier ministre

**Objet : demande de rencontre exclusive avec les acteurs de l'économie girondine,
lundi 17 août 2026, à l'occasion de votre déplacement intitulé « Reconstruction » après les
incendies en Gironde**

Monsieur le Premier ministre,

Nous avons pris connaissance de votre venue en Gironde le lundi 17 août prochain, accompagné de plusieurs membres du Gouvernement, à l'occasion d'un déplacement placé sous l'intitulé « Reconstruction ». Nous saluons cette démarche. Les organisations économiques du département, réunies dans le collectif signataire de la tribune du 6 août 2026, tiennent à vous alerter, avant toute chose, sur l'ordre dans lequel doivent s'énoncer les priorités de l'action publique.

Avant de parler de reconstruction, il est primordial de parler de **réparation** - et, plus encore, de **préservation** d'une économie tout entière. Reconstruire suppose qu'il existe encore, demain, un tissu d'entreprises, d'emplois et de savoir-faire à reconstruire, qui va au-delà du seul secteur du tourisme dont il dépend pour partie. Or c'est précisément ce tissu qui, depuis le 22 juillet, est en train de se fragiliser, semaine après semaine, bien au-delà du seul périmètre parcouru par les flammes. Nous ne pouvons-nous permettre d'ouvrir le chapitre de demain sans avoir d'abord soldé celui d'aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle nous sollicitons, à l'occasion de ce déplacement, un temps d'échange **dédié et exclusif** avec les représentants de l'économie girondine - chefs d'entreprise et présidents des fédérations professionnelles et interprofessionnelles du département - distinct des séquences consacrées à la reconstruction des infrastructures et des espaces naturels. Cette rencontre doit permettre d'objectiver, avec vous et les ministres qui vous accompagneront, l'ampleur du choc économique en cours et les réponses à y apporter dans l'urgence.

Un choc économique qui dépasse très largement le périmètre du feu

Depuis le 22 juillet 2026, l'incendie de Saumos a ravagé plus de 42 000 hectares en Gironde, coûté la vie à quatre sapeurs-pompiers et contraint jusqu'à 220 000 personnes à évacuer leur commune. Sur le plan économique, la Chambre de commerce et l'Insee recensent déjà 15 000 entreprises directement touchées, et jusqu'à 40 000 entreprises affectées au total ; jusqu'à 82 000 salariés se sont trouvés dans l'impossibilité de travailler, dont 61 500 encore concernés fin juillet. Trois semaines plus tard, le feu est fixé mais non éteint : l'urgence humaine cède la place à l'urgence économique.

Le tourisme représente 7 % du PIB départemental et 10 % du PIB régional, avec 36 600 emplois en moyenne annuelle (jusqu'à 49 750 en haute saison). L'industrie pèse 17 % du PIB régional, avec des filières stratégiques implantées en Gironde : aéronautique, agroalimentaire, bois-papier. La filière forêt-bois a perdu 2,5 millions de tonnes de bois, soit 40 à 50 % de la consommation annuelle des papeteries françaises, alors que le fonds national de renouvellement forestier est à sec depuis le 9 juin.

Les données de paiement électronique le confirment : dans les zones évacuées, les flux chutent de 41 % tous secteurs confondus ; dans la zone limitrophe de Lacanau, pourtant non évacuée, le recul est presque aussi sévère. Une étude de Bordeaux Mon Commerce mesure une perte moyenne de 50 % du chiffre d'affaires entre fin juillet et début août pour les entreprises de la métropole, avec des pertes atteignant 60 à 80 % pour les plus fragiles. Au tribunal de commerce, 30 à 40 défaillances sont enregistrées chaque semaine. Beaucoup de ces entreprises ne sont pourtant pas « sinistrées » au sens des assurances : sans dommage matériel direct, la garantie perte d'exploitation ne se déclenche pas, alors même que des semaines d'activité ont été perdues du fait des évacuations, des fermetures de précaution ou de la désertion de la clientèle.

Des premières réponses réelles, mais un périmètre encore trop étroit

Depuis le 2-4 août, l'État rembourse intégralement aux entreprises de moins de 250 salariés, sinistrées, situées en zone évacuée ou frappées d'une interdiction de travailler, l'indemnité d'activité partielle versée à leurs salariés : leur reste à charge devient nul. C'est une avancée réelle, obtenue après une mobilisation continue des organisations économiques depuis les réunions interministérielles de Bercy des 27 et 30 juillet.

Mais l'écart reste immense entre l'ampleur du choc et la portée du dispositif : sur les 61 500 salariés encore empêchés de travailler fin juillet, à peine 20 000 étaient couverts au 5 août par les quelque 1 900 demandes d'activité partielle déposées. Le seuil de 250 salariés exclut de petits établissements pourtant autonomes, appartenant à de grands groupes. Face à un dispositif jugé « non comparable au Covid » par le Gouvernement lui-même, au motif qu'il serait limité dans le temps et géographiquement, nous répondons : c'est précisément parce que cette crise est circonscrite à notre territoire qu'elle appelle une réponse à l'échelle de ce territoire.

Nos quatre demandes

1. Aller au bout du dispositif de l'activité partielle.

Le reste à charge nul pour l'employeur est acquis ;

Nous demandons la suppression de la condition d'ancienneté pour l'activité partielle des saisonniers, une prise en charge à 100 % pour les saisonniers et les artistes au même titre que les autres contrats couverts par le dispositif.

il faut désormais fixer un calendrier clair vers l'objectif de zéro perte de revenu pour le salarié. Le délai de remboursement de l'indemnité par l'État — jusqu'à 30 jours — doit être raccourci pour ne pas transformer un dispositif de soutien en facteur de crise de trésorerie supplémentaire. Face à la récurrence des catastrophes climatiques, ce cadre doit devenir pérenne, activable automatiquement dès la reconnaissance de l'état de crise.

2. Élargir le périmètre d'éligibilité de l'activité partielle.

Le seuil des 250 salariés doit être assoupli pour couvrir les petits établissements et franchises économiquement autonomes, ainsi que les entreprises empêchées de travailler hors zone évacuée.

3. Un dispositif bancaire de trésorerie garanti par l'État.

Nous souhaitons un engagement des banques pour des prêts relais et un accès à des lignes de trésorerie, sur une durée de 48 à 60 mois, avec des remboursements débutant au 24^e mois.

4. Créer un fonds de soutien économique girondin.

Au-delà des zones sinistrées et évacuées, la communication nationale fondée sur le principe de précaution a élargi l'impact économique à l'ensemble du territoire - à l'image des nombreuses annulations subies dans le Libournais. Nous demandons la création d'un fonds de soutien reposant sur des critères précis, excluant tout effet d'aubaine : limité dans le temps (du 22 juillet à la Toussaint), zoné géographiquement, différencié par secteur d'activité, et assis sur la marge mensuelle comparée à l'année antérieure plutôt que sur le seul chiffre d'affaires. Tourisme, agriculture, pêche, artisanat, commerce, grande distribution, industrie : c'est l'ensemble de ces secteurs qu'il s'agit de protéger d'une casse sociale qui coûterait, à terme, bien plus cher à l'État.

Notre demande

Ces quatre requêtes ne sont pas une liste de doléances supplémentaires : elles sont la condition pour que le choc climatique de juillet 2026 ne se transforme pas en choc économique durable pour tout un territoire. Le mois d'août pèse d'un poids déterminant sur l'année pour de nombreuses entreprises girondines : passé ce cap, il sera trop tard pour certaines d'entre elles.

C'est pourquoi nous vous demandons expressément, Monsieur le Premier ministre, qu'un temps de rencontre exclusif soit réservé, lundi 17 août, aux acteurs de l'économie girondine

- chefs d'entreprise et représentants des fédérations professionnelles et interprofessionnelles signataires de la présente lettre - afin que la parole économique du territoire soit directement entendue par vous-même et les ministres qui vous accompagneront, avant que ne s'engage la séquence de reconstruction.

Réparer et préserver d'abord ; reconstruire ensuite, sur des bases solides.

Nous restons naturellement à votre disposition, ainsi qu'à celle de vos équipes, pour organiser dans les meilleurs délais les modalités pratiques de cette rencontre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Signataires

- Les Entrepreneurs/CPME Gironde
- Le MEDEF Gironde
- L'U2P
- L'AREA Nouvelle Aquitaine
- Les Acteurs de la compétence
- Bordeaux Mon Commerce
- CJD – Centre des Jeunes Dirigeants – Aquitaine, Bordeaux, Arcachon
- Comité régional de la conchyliculture
- La Fédération des buralistes
- LA Confédération Générale de l'alimentation en détail – CGAD
- La Confédération National Artisanat Métiers Service - CNAMS
- L'Union National Profession Libérale - UNAPL
- La Chambre National Artisans Travaux public et Paysage - CNATP
- La Fédération Nationale Profession Sport & Loisirs

- La Fédération des entreprises de propreté – FEPSO
- France Industrie Nouvelle Aquitaine
- La Fédération française du Bâtiment Gironde – FFB 33
- LA CAPEB
- La fédération des professionnels de l'automobile – MOBILIANS
- La fédération nationale des transports routiers – FNTR NA
- La fédération régionale des travaux publics – FRTP Aquitaine
- L'hôtellerie de plein air (HPA)
- La fédération des métiers de l'Hôtellerie et Restauration – UMIH33
- L'UIMM 33/40

Copie : ministre du Travail, ministre de l'Économie et des Finances, parlementaires de la Gironde, présidences nationales des organisations professionnelles et interprofessionnelles signataires.

Coordonnées :

Cécile DESPONS, Présidente Les Entrepreneurs Gironde - CPME Gironde

president@cpmegironde.fr 06 80 42 41 54